



Note conceptuelle

Retraite entre la Cour pénale internationale et les États africains parties au Statut de Rome

(22-23 novembre 2017, Addis-Abeba)

Cette retraite s'inscrivait en partie dans la continuité d'une série de réunions antérieures qui se sont tenues en juillet 2011, octobre 2012, juillet 2014 et octobre 2015 à Addis-Abeba, sous la forme de séminaires conjoints entre la Cour pénale internationale (CPI) et l'Union africaine (AU) et qui s'étaient déroulés. Ces séminaires avaient réuni des experts de la CPI, des représentants de la Commission de l'UA, ainsi que des ambassadeurs et des conseillers juridiques des missions permanentes des États membres de l'UA, avec pour objectif : i) d'améliorer les relations entre la CPI et l'UA grâce à un dialogue et des débats sur des questions d'intérêt commun ; ii) de communiquer des informations précises sur la Cour, son mandat, sa structure et son fonctionnement ainsi que des informations sur l'évolution des procédures judiciaires ; et iii) créer des conditions propices à une coopération accrue entre la CPI et l'UA.

En 2016, compte tenu des commentaires et recommandations formulés par les participants lors du séminaire conjoint entre la CPI et l'UA de 2015, une nouvelle approche a été adoptée, à savoir que la rencontre a été organisée par la CPI, en mettant l'accent sur l'importance qu'elle accorde aux États africains parties au Statut de Rome en tant que parties prenantes essentielles aux activités de la Cour, et sur la poursuite de sa collaboration avec l'UA, représentée au séminaire par des membres du Bureau du Conseiller juridique. Ainsi, la retraite de 2016 avait pour objectif principal de permettre un dialogue franc et constructif entre la CPI et les États africains parties au Statut de Rome, dialogue essentiel au renforcement des relations entre la Cour et ses partenaires africains ainsi qu'à la résolution des difficultés dans le contexte de ces relations.

Eu égard aux commentaires positifs reçus et aux résultats obtenus lors de la retraite de 2016, et conformément à la volonté exprimée par la CPI de poursuivre le dialogue avec les États africains parties au Statut de Rome, les thèmes généraux qui seront développés lors de la retraite de 2017 seront, notamment, la coopération et la complémentarité, l'amélioration de la communication, et la place des victimes. Les objectifs généraux visés seront notamment les suivants : partager des expériences et explorer d'autres voies de discussion, d'engagement et de coopération, notamment dans le cadre du principe de complémentarité consacré par le Statut de Rome, et d'échanger des vues sur la relation entre la CPI et les organisations et institutions judiciaires nationales, sous-régionales et régionales.